

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 440-7 ET 437-26**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NO 440-7 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO 440, NOTAMMENT LE CERTIFICAT D'OCCUPATION POUR RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES OU RETRAITÉES.**
- **RÈGLEMENT NO 437-26 : MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT LES NORMES D'ENTREPOSAGE ET DE STATIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION EN ZONE RÉSIDENTIELLE.**

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entreront en vigueur le 24 mai 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 MAI 2014.

M^e Jeanne Briand
Greffière